

2024 Canadian Energy Efficiency Scorecard: Provinces and Territories

Alyssa Nippard, Carol Maas, Matthew Wu, James Gaede,
and Brendan Haley



Le rapport de 2024 sur l'efficacité énergétique du Canada

Provinces et territoires

Alyssa Nippard, Carol Maas, Matthew Wu, James Gaede, PhD, Brendan Haley, PhD

Suggested citation

Nippard, A., Maas, C., Wu, M., Gaede, J., Haley, B. 2024. The 2024 Canadian Energy Efficiency Scorecard: Provinces and Territories. Efficiency Canada, Carleton University, Ottawa, ON.

© Efficiency Canada
c/o Carleton University
1125 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1S 5B6
www.energycanada.org

Facebook: www.facebook.com/EfficiencyCanada

LinkedIn: www.linkedin.com/company/efficiency-canada

Instagram: www.instagram.com/energycanada

Remerciements

Les auteurs remercient ceux et celles qui ont répondu à leur demande d'information et qui ont fait parvenir des renseignements précieux, examiné les ébauches du présent rapport et donné leurs conseils.

Nous tenons également à remercier les personnes qui ont agi à titre de pairs évaluateurs et d'experts en la matière. Il s'agit notamment des personnes suivantes : Yasmin Abraham (Kambo Energy Group), Patrick Andres, Jess Burgess (Econoler), Mathieu Côté (CIET), Jana Elbrecht (Clean Energy Canada), Kent Elson (Elson Advocacy), Jean-Marc Fagelson (Conseil du bâtiment durable du Canada), James Glave (Bright Future Studio), Alex Giroux, Christine Gustafson (Harbourgreene Consulting Inc), Kevin Lockhart (ville de Toronto), Peter Love (Love Energy Consultants, Inc), examinateurs de l'Institut Pembina, Andrew Pride, Moe Qureshi et Faith Mambo (Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick), Sagarika Subramanian, Jesse Row (Alberta Energy Efficiency Alliance), Scott Skinner, Johanne Whitmore, Dan Woynillowicz (Polaris Strategy + Insight). Les examinateurs ont examiné la totalité ou une partie du rapport.

Les auteurs assument l'entière responsabilité de toutes les décisions prises quant à la conception méthodologique du Rapport sur l'efficacité énergétique du Canada, ainsi que de toute erreur ou omission.

À propos des auteurs

Alyssa Nippard est analyste des politiques provinciales. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en études environnementales de l'Université de Regina et a déjà travaillé en gestion de l'énergie commerciale et industrielle. Elle est l'auteure de rapports d'Efficacité énergétique Canada qui comparent les résultats des politiques et des programmes d'efficacité énergétique des provinces et des territoires, notamment du Bulletin de l'efficacité énergétique du Canada en 2022 et de la mise à jour de 2023 sur les programmes d'efficacité énergétique.

Carol Maas est adjointe à la recherche en politiques à Efficacité énergétique Canada. Carol est titulaire d'un baccalauréat en génie et société et d'une maîtrise en sciences appliquées. Auparavant, elle a occupé divers postes de recherche sur le lien entre l'eau

et l'énergie, et la politique provinciale sur l'efficacité de l'eau, ainsi que dans la conception de modèles et de calculateurs environnementaux.

Matthew Wu s'est joint à Efficacité énergétique Canada, de mai à août 2024, à titre de stagiaire en recherche sur les politiques. Il étudie actuellement au baccalauréat en affaires publiques et en gestion des politiques à l'Université Carleton, avec spécialisation en relations et conflits internationaux.

James Gaede est le directeur de la recherche en politiques d'Efficacité énergétique Canada. Il est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Université Carleton et a publié des recherches sur les prévisions énergétiques, le captage et le stockage du carbone et le stockage de l'énergie. Auparavant, il a obtenu des bourses postdoctorales à l'Université de Waterloo et à l'Université Carleton.

Brendan Haley est le directeur principal de la stratégie des politiques d'Efficacité énergétique Canada. Il est titulaire d'un doctorat en politique publique de l'Université Carleton, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York et d'un baccalauréat ès sciences en économie de l'Université Dalhousie. Avant de se joindre à Efficacité énergétique Canada à temps plein en septembre 2018, Brendan était récipiendaire de la bourse postdoctorale Banting à l'Université Dalhousie.

Édition : Aidan Belanger, spécialiste des communications, Madeline Meades, stagiaire en communication

Couverture : Hailey David, stagiaire en communication

Conception : Hailey David et David Idugboe, stagiaires en communication

Web : Aidan Djabarov, spécialiste des communications

À propos d'Efficacité énergétique Canada

Efficacité énergétique Canada est le porte-parole national d'une économie écoénergétique. Notre mission est de créer un environnement durable pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, et de leur offrir une vie meilleure en faisant de notre pays un chef de file mondial en matière de politiques sur l'efficacité énergétique, de technologies et d'emplois. Efficacité énergétique Canada fait partie du Centre de recherche sur l'énergie durable de l'Université Carleton, qui se trouve sur les territoires ancestraux et non cédés de la nation algonquine.

Les auteurs sont entièrement responsables des opinions exprimées, ainsi que toute erreur ou omission.

Sommaire exécutif

Le cinquième rapport annuel d'Efficacité énergétique Canada porte sur les politiques et les résultats obtenus dans les 18 mois qui se sont écoulés entre janvier 2023 et juin 2024. La période visée par l'évaluation permet de tenir compte des périodes des déclarations civiles et fiscales, et de parler aussi des changements récents en matière de politiques qui ont été apportés ou mis en œuvre par les gouvernements provinciaux et territoriaux au cours de la première moitié de 2024. Nous diffusons le rapport en même temps que notre [base de données sur les politiques](#) qui contient des descriptions qualitatives de divers contextes au Canada pour ce qui est des politiques. Nous produisons le rapport et la base de données pour façonner et inspirer le leadership parmi les décideurs et les professionnels de l'efficacité énergétique.

Deux ans se sont écoulés depuis notre dernier rapport, et il y a eu beaucoup de nouveautés dans le monde des politiques et des programmes d'efficacité énergétique. En 2022, les codes modèles nationaux du bâtiment du Canada ont été publiés. Le Plan de réduction des émissions pour 2030 du gouvernement fédéral prévoyait la création d'un fonds d'accélération des codes, un soutien accru pour les systèmes de gestion de l'énergie et des seuils de vente des véhicules zéro émission selon un échéancier plus serré. Les programmes d'efficacité énergétique provinciaux se remettaient des pires moments de la pandémie de COVID-19, et les économies d'énergie à l'échelle nationale avaient augmenté de 30 % par rapport à l'année précédente. Le programme fédéral pour des maisons plus vertes battait son plein, même s'il n'était généralement pas accessible aux ménages à faible revenu qui n'avaient pas la capacité de payer le coût initial ou de s'endetter davantage. L'engagement du gouvernement fédéral à concevoir une Stratégie canadienne pour les bâtiments verts a donné de l'espoir pour ce qui est d'ouvrir la voie aux bâtiments écoénergétiques et carboneutres.

Cette année, les progrès dans ces domaines de politiques se sont poursuivis, quoique de façon inégale, parfois lentement, et pas toujours avec les résultats souhaités. Les économies d'énergie au niveau provincial ont atteint un nouveau sommet, surpassant le record précédent établi en 2017, et les dépenses provinciales ont dépassé 1,5 milliard de dollars en 2023. Des initiatives fédérales comme le Fonds d'accélération des codes et le Programme des installations industrielles et manufacturières vertes ont été lancées, mais le financement n'a été réparti que récemment. L'adoption par les provinces des codes modèles nationaux du bâtiment de 2020 manquait d'ambition, et peu de ces codes fixent des cibles claires pour atteindre l'objectif quant aux bâtiments

à consommation énergétique nette zéro d'ici 2030. La subvention pour des maisons plus vertes a pris fin plus tôt que prévu à cause de l'épuisement des fonds. Un nouveau programme d'abordabilité pour des maisons plus vertes est prévu pour 2025, plus axé sur les personnes qui en ont le plus besoin. Enfin, après près de deux ans de conception, le gouvernement fédéral a publié sa tant attendue Stratégie pour des bâtiments verts en juillet 2024, qui ne prévoit toutefois pas les investissements et les règlements nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de bâtiments carboneutres.¹

Le présent rapport poursuit notre tradition de fournir une comparaison des politiques et des programmes provinciaux et territoriaux en matière d'efficacité énergétique qui soit complète et fondée sur des données probantes. Bien que certains résultats soient encourageants, d'autres révèlent des occasions inexploitées. Tous les paliers de gouvernement au Canada ont encore de nombreuses occasions à exploiter pour favoriser le progrès continu et réaliser les avantages de l'efficacité énergétique sur le plan de l'abordabilité et de la résilience.

Nous exposons ci-dessous les changements méthodologiques apportés à notre rapport de 2024 et soulignons les résultats généraux de notre analyse.

Méthodologie

Le rapport de 2024 conserve la portée et la structure générale des rapports précédents. Nous examinons 45 mesures sur 16 sujets et les catégorisons dans cinq domaines de politiques : programmes d'efficacité énergétique, politiques d'habilitation, bâtiments, transports et industrie. Nous continuons d'attribuer un score aux provinces, qui est exprimé sur un total de 100 points. La plupart des sujets comportent des mesures des « résultats », qui évaluent le rendement d'une administration (comme les économies d'énergie réalisées ou le nombre de certifications reliées à l'efficacité énergétique), et les mesures des « politiques » basées sur une évaluation qualitative (oui/non). Certaines mesures comportent des composantes reliées aux politiques et aux résultats, et elles sont donc « mixtes ». En général, nous avons attribué une plus grande pondération aux mesures reliées aux résultats. Le tableau 1 montre les points disponibles par type de mesure.

¹ Haley, « *What is in the Canada Green Buildings Strategy* » [qu'est-ce que la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts?].

Type de mesures	Points disponibles
Résultat	51,5
Politique	38,5
Mixte	10
Total	100

Tableau 1. Points disponibles par type de mesure

Les scores maximums pour chaque mesure représentent des objectifs « utopiques », soit des politiques et des rendements qui frôlent la perfection et qui correspondent à l’ambition nécessaire pour s’attaquer aux changements climatiques, à la pauvreté énergétique² et aux défis liés à la productivité, et qui satisfont aussi aux objectifs des politiques nationales. Le lecteur devrait considérer le score de 100 points comme un objectif utopique ou encore comme un sommet à conquérir. Les scores ne devraient pas être interprétés comme des pourcentages. Pour une liste exhaustive des secteurs d’activité, des sujets et de la pondération des mesures, voir le tableau 5.

Pour le rapport de 2024, nous avons effectué un examen exhaustif de la liste des mesures précédemment évaluées, ainsi que des politiques et des enjeux émergents, qui seraient des ajouts précieux à notre rapport. L’objectif était de simplifier les domaines des politiques ou les mesures, dans la mesure du possible, et de mettre davantage l’accent sur les politiques qui ont la plus grande incidence directe sur l’efficacité énergétique et pour lesquelles nous estimons qu’il y a un potentiel de changement important.

Plusieurs nouvelles mesures ont été ajoutées, notamment celles sur les politiques sur l’efficacité du chauffage des locaux et de l’eau, sur la participation des provinces à la conception de normes nationales sur les appareils électroménagers et sur l’équipement, sur la certification des nouveaux travailleurs de la construction et sur les initiatives d’interaction entre les véhicules électriques et le réseau. Nous avons également déplacé certaines mesures dans le chapitre sur les bâtiments et nous avons rééquilibré les mesures existantes dans cette catégorie afin de mettre davantage

² La pauvreté énergétique survient dans des situations où le coût élevé des factures énergétiques entraîne des services énergétiques inadéquats et de l’exclusion sociale, ce qui empêche certains ménages d’accéder à d’autres biens nécessaires à la vie. Pour en savoir plus : Efficacité énergétique Canada. « *Energy Poverty in Canada* » [la pauvreté énergétique au Canada].

l'accent sur les politiques visant à améliorer l'efficacité des bâtiments existants. Dans quelques cas, nous avons choisi de supprimer des mesures que nous avons déjà prises en considération, et ce, lorsque le domaine des politiques n'a pas beaucoup évolué depuis notre dernier rapport ou pour faire de la place aux nouvelles mesures.

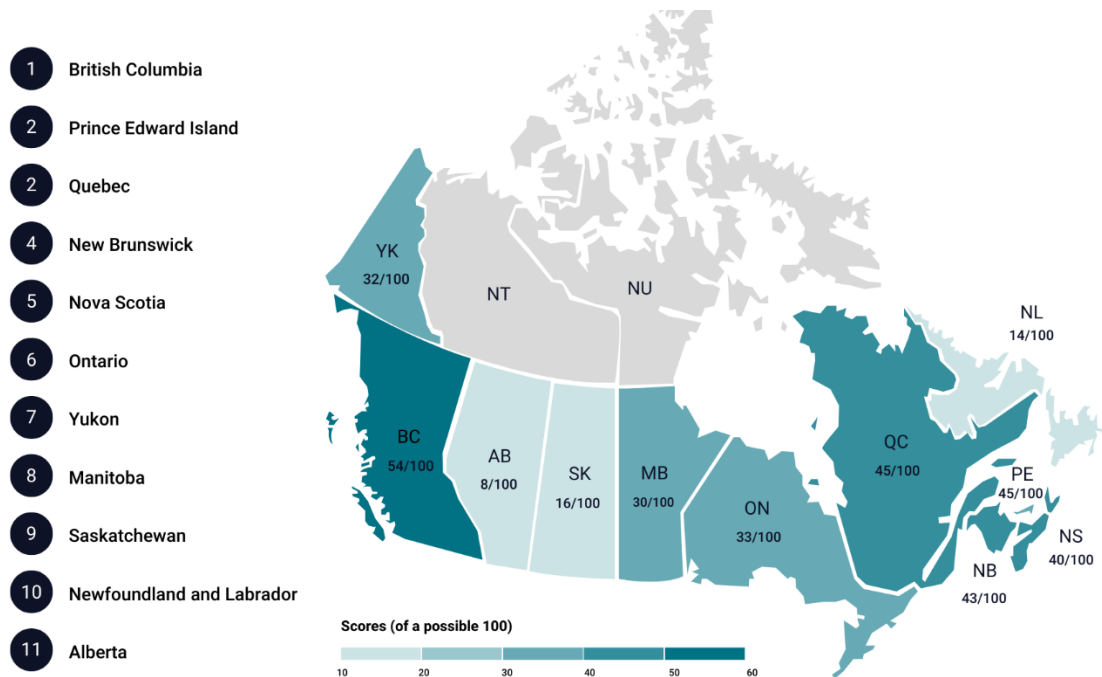
Voici les modifications apportées aux mesures relatives aux domaines de politiques, ainsi qu'à la pondération :

- Le domaine des politiques sur les **programmes d'efficacité énergétique** se voit attribuer deux points et demi en moins à cause de la suppression des mesures sur la rémunération des intervenants représentant les intérêts publics (0,5 point) et sur le remplacement des carburants (deux points).
- La section des **politiques d'habilitation** connaît une réduction de 6,5 points. Nous avons supprimé les mesures suivantes : l'utilisation des revenus de la tarification du carbone (0,5 point), la mobilisation du capital (un point), les instituts de recherche (0,5 point), la planification énergétique communautaire (un point) et la réduction de la tension de conservation (0,5 point). Dans le chapitre sur les bâtiments, la mesure sur la formation et la professionnalisation (trois points) a été substituée par une mesure sur les certifications des métiers de la construction. Cette année, la mesure sur la certification des gestionnaires de l'énergie (deux points) a également été insérée dans le chapitre sur les bâtiments. Nous avons peaufiné nos mesures relatives aux politiques et à la couverture de l'infrastructure de compteurs avancés afin de tenir compte uniquement de l'utilisation d'une telle infrastructure pour l'efficacité énergétique. Nous avons augmenté de 0,5 point la pondération de la mesure sur les solutions de remplacement sans fil. Nous avons augmenté d'un point la valeur des projets pilotes et de l'innovation des programmes. Nous avons élargi notre mesure des programmes PACE pour y inclure des programmes commerciaux et avons augmenté le nombre de points disponibles d'un à deux.
- Le domaine des politiques sur les **bâtiments** a désormais huit points de plus grâce à l'ajout de nouvelles mesures et à la nouvelle pondération des anciennes mesures pour donner plus d'importance aux politiques sur les bâtiments existants. La mesure sur la conformité au code a été réduite de deux points, et les mesures sur les codes du bâtiment ont été réduites d'un point, au total. La mesure de la marge de manœuvre des municipalités pour adopter des codes prévoyant des paliers a été augmentée d'un demi-point. Dans le domaine des

politiques sur les bâtiments existants, deux points ont été ajoutés à la fois à la cote et à la divulgation obligatoires, ainsi qu'aux normes en matière de rendement des bâtiments. La mesure quant aux codes sur les modifications de bâtiments existants est passée d'un demi-point à un point. Nous avons ajouté une nouvelle mesure qui concerne les efforts déployés par les provinces pour améliorer l'efficacité des systèmes de chauffage des locaux et de l'eau, qui vaut trois points. La section sur l'effectif comprend les mesures sur les conseillers en énergie, ainsi que celles sur la certification des gestionnaires de l'énergie (deux points) et sur les métiers de la construction (deux points), qui ont été mentionnées ci-dessus.

- Malgré des changements mineurs au chapitre sur les **transports**, le total des points disponibles n'a pas changé par rapport à 2022. Nous avons rééquilibré notre mesure sur les incitatifs pour les véhicules électriques afin d'attribuer des points égaux aux incitatifs réservés aux consommateurs et à ceux destinés aux activités commerciales (augmentation d'un demi-point). Nous avons réduit l'ampleur de notre évaluation de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques à la disponibilité de bornes de recharge publiques et aux dispositions relatives à l'infrastructure de recharge dans les codes du bâtiment ou dans les règlements municipaux (diminution de 1,5 point). Nous avons augmenté d'un demi-point la capacité de recharge des véhicules électriques. Enfin, nous avons ajouté une nouvelle mesure (qui vaut un point) qui porte sur les programmes et les projets pilotes basés sur le concept de véhicule-réseau.
- La mesure du domaine des politiques de l'**industrie** a augmenté d'un point, pour un total de huit points, afin d'attribuer une pondération plus égale aux composantes des programmes de gestion de l'énergie et de récompenser l'existence d'incitatifs pour que l'industrie obtienne la certification EnMS.

Résultats généraux



Cette année, la Colombie-Britannique et le Québec restent sur le podium. L'Île-du-Prince-Édouard est passée de la quatrième à la deuxième place, ex æquo avec le Québec. Le Nouveau-Brunswick a grimpé de trois places pour finir quatrième, tandis que la Nouvelle-Écosse, qui était la deuxième, est maintenant la cinquième. L'Ontario, le Manitoba et le Yukon se sont de nouveau classés au milieu du peloton. La Saskatchewan est passée de la dernière à la neuvième place. L'Alberta a fini dernière, et a subi une diminution des points dans la plupart des catégories. Terre-Neuve a conservé la dixième place.

La Colombie-Britannique continue d'être la cheffe de file dans le domaine des bâtiments, mais l'Ontario la dépasse de justesse pour ce qui est des politiques d'habilitation. Encore une fois, le Québec se classe en première position pour ce qui est des transports et de l'industrie. Le Nouveau-Brunswick a considérablement amélioré sa position dans le domaine des politiques des programmes, et son engagement à atteindre le palier 2 des codes modèles nationaux en 2025 et à respecter les exigences quant aux bâtiments à consommation énergétique nette zéro d'ici 2030 a contribué à son ascension de la septième à la cinquième place, devant l'Ontario.

Le tableau ci-dessous montre les scores de chaque province par domaine de politiques. La deuxième colonne illustre les changements de classement entre 2022 et 2024. Étant donné les modifications apportées aux sujets et aux mesures, il se peut que les changements dans des domaines de politiques précis et le score général ne puissent pas être directement comparés aux scores précédents.

Rang	Changement de rang	Province / territoire	Programmes (37,5 points)	Habilitation (9,5 points)	Bâtiments (27,5 points)	Transports (17,5 points)	Industrie (8 points)	Total (100 points)
1	-	BC	14	6	15	12	7	54
2	+2	PE	24	4	7	8	3	45
2	+1	QC	12	5	7	13	8	45
4	+3	NB	22	4	7	5	6	43
5	-3	NS	18	4	5	6	7	40
6	-1	ON	10	6	8	3	6	33
7	-1	YT	17	5	5	6	0	32
8	-	MB	11	6	3	4	6	30
9	+2	SK	4	5	5	2	0	16
10	-	NL	4	2	3	3	2	14
11	-2	AB	1	3	2	2	0	8

Tableau 2. Scores généraux*

*Les scores ont été arrondis au nombre entier le plus proche. Il se peut que les totaux ne s'additionnent pas du fait de l'arrondissement.

Dans le présent rapport, nous utiliserons l'abréviation postale des noms des provinces et des territoires canadiens : Alberta (AB), Colombie-Britannique (BC), Manitoba (MB), Nouveau-Brunswick (NB), Terre-Neuve-et-Labrador (NL), Territoires du Nord-Ouest (NT), Nouvelle-Écosse (NS), Nunavut (NU), Ontario (ON), Île-du-Prince-Édouard (PE), Québec (QC), Saskatchewan (SK) et Yukon (YT).

Économies et dépenses à l'échelle du Canada

Nos recherches montrent que les économies d'énergie supplémentaires annuelles nettes à l'échelle nationale en 2023 ont augmenté de 25 % par rapport à 2022, atteignant 25,44 pétajoules (PJ) (voir la Figure 1 ci-dessous) et surpassent enfin les économies d'énergie les plus élevées réalisées en 2017. Les économies d'électricité ont augmenté de 23 %, et les économies de gaz naturel, de 33 %. Les dépenses totales du portefeuille d'efficacité énergétique ont continué d'augmenter depuis 2019, dépassant 1,5 milliard de dollars en 2023, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2022. La majeure partie des dépenses est attribuée à la catégorie des « combustibles multiples », pour laquelle Efficacité énergétique Canada n'est pas en mesure de différencier les dépenses selon le type d'énergie ciblé.

Net annual incremental energy savings (PJ)

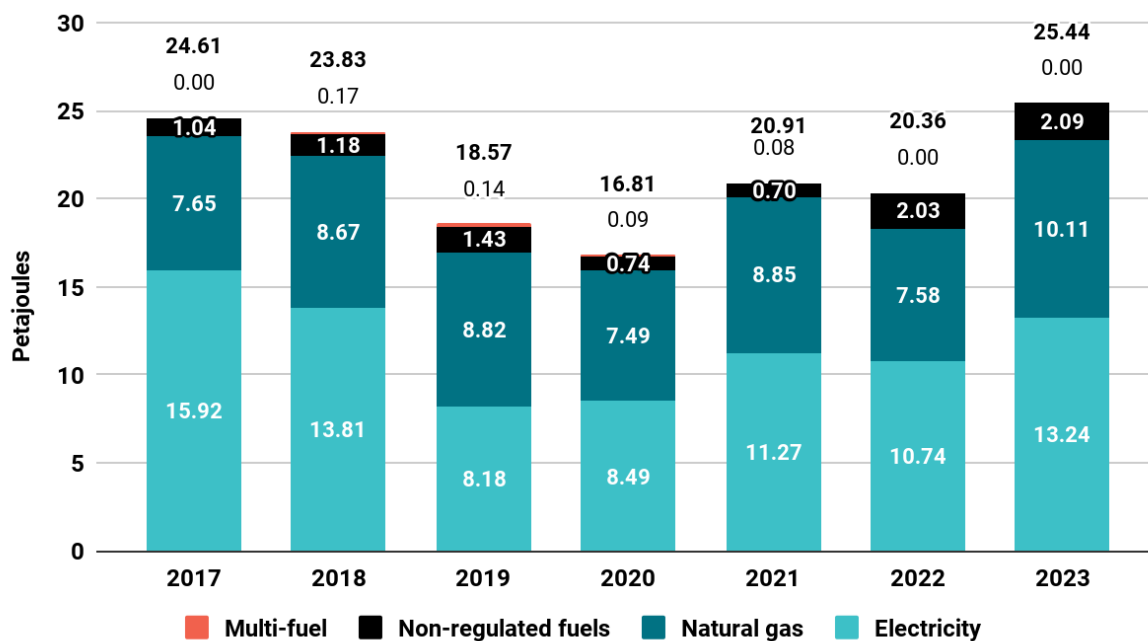


Figure 1. Économies d'énergie supplémentaires annuelles nettes (PJ), 2017-2023

Energy efficiency portfolio spending (\$M), by energy type

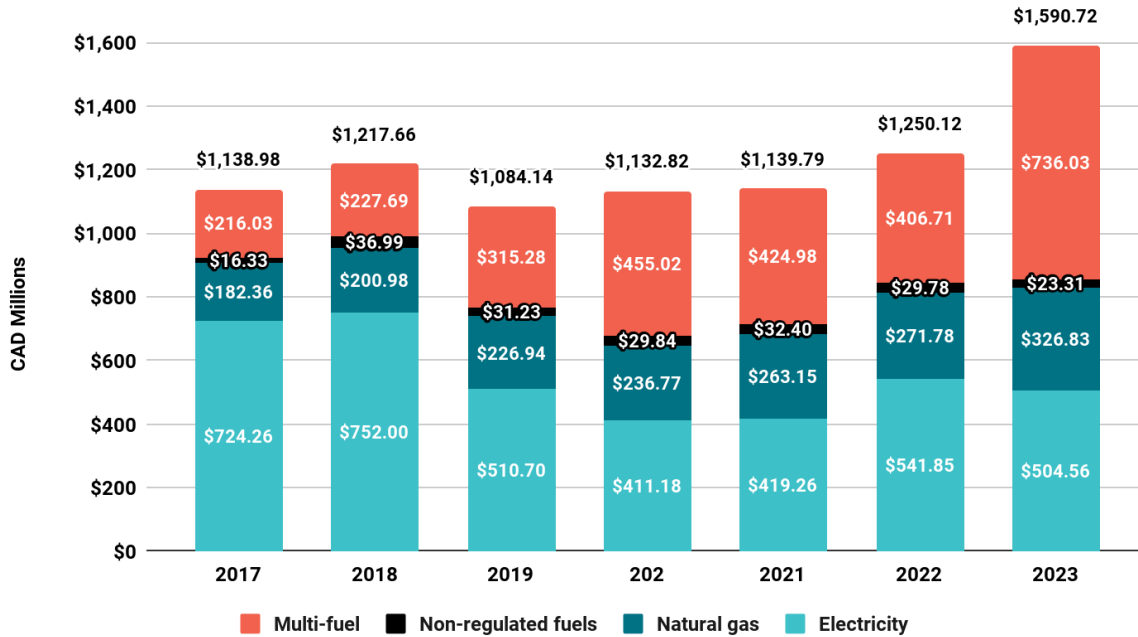


Figure 2. Dépenses des programmes d'efficacité énergétique (millions de \$ CA), 2017-2023

Forces et possibilités provinciales et territoriales

Dans tous les rapports, nous faisons ressortir les tendances et les observations pour chaque province. Vous trouverez ci-dessous une analyse pour chaque province et le Yukon. Il s'agit notamment des événements majeurs de la dernière année et du contexte, ainsi que des forces et des possibilités mises en évidence pour chaque province. Ces faits saillants nous permettent également d'analyser les plans stratégiques et les événements plus récents non inclus dans la période de notation. Une analyse des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut se trouve à la section « Efficacité énergétique dans les territoires ».

Nos forces et nos possibilités d'amélioration reposent sur une combinaison de conclusions issues du rapport et notre compréhension des contextes stratégiques provinciaux. Les possibilités d'amélioration correspondent à une combinaison de domaines dans lesquels une province peut obtenir une note relativement basse ou dans lesquels la province est bien placée pour tirer profit des forces existantes. En outre, nous tentons d'éviter de répéter les mêmes possibilités chaque année pour une

province donnée. Il s'agit de faits saillants et non de recommandations exclusives. Nous encourageons les lecteurs à faire une lecture approfondie des domaines spécifiques et des faits saillants des années précédentes afin de comprendre le rendement relatif d'une province donnée et sa gamme de politiques, et de trouver des idées de mesures stratégiques pour améliorer l'efficacité énergétique dans chaque administration.

Province/ territoire	Forces	Possibilités
AB	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique à l'échelle municipale 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion axée sur la demande (GAD) • Codes du bâtiment
BC	<ul style="list-style-type: none"> • Highest Efficiency Equipment Standards (HEES) 	<ul style="list-style-type: none"> • Étiquetage et divulgation du rendement énergétique des bâtiments • Mandat clair pour toute efficacité énergétique rentable • Norme sur le chauffage propre
MB	<ul style="list-style-type: none"> • Incitatifs pour les véhicules électriques (VE) • Élaboration de normes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de lutte contre la pauvreté énergétique
NB	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'efficacité énergétique • Lutte contre la pauvreté énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Codes du bâtiment • Cote énergétique et divulgation
NL	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure de recharge des VE 	<ul style="list-style-type: none"> • Électrification
NS	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'efficacité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Codes du bâtiment à haut rendement • Flexibilité de la demande • Normes obligatoires en matière de rendement des bâtiments
ON	<ul style="list-style-type: none"> • Économies d'électricité • Économies de capacité 	<ul style="list-style-type: none"> • Gaz naturel (GAD) • Cote énergétique et divulgation

PE	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> • Étiquettes et normes minimales sur le rendement énergétique des bâtiments • Codes du bâtiment sur la carboneutralité
QC	<ul style="list-style-type: none"> • Électrification des transports • Rendement actuel des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> • Économies d'électricité • Mandats pour l'équipement de chauffage • Efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu
SK	<ul style="list-style-type: none"> • Codes du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'efficacité énergétique
YT	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'évaluation foncière de l'énergie propre (PACE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de gestion de l'énergie

Tableau 3. Forces et possibilités à l'échelle provinciale

Recommandations sur la politique fédérale

Dans chaque rapport, nous examinons le rôle de la politique fédérale pour favoriser un meilleur rendement en matière d'efficacité énergétique à l'échelle provinciale. Cette année, nous recensons quatre domaines d'action :

1. **Moderniser la *Loi sur l'efficacité énergétique*** : La *Loi sur l'efficacité énergétique* du gouvernement fédéral doit être mise à jour. Il est possible de raffiner davantage la gestion de la demande à l'échelle provinciale et territoriale en modernisant le cadre de réglementation pour exiger des capacités de « flexibilité de la demande » à l'égard des produits canadiens;³ pour exiger que tous les conditionneurs d'air soient des thermopompes;⁴ et pour retirer du marché canadien les appareils de chauffage au mazout coûteux et polluants.⁵ Par exemple, le renouvellement de la Loi pourrait permettre d'établir une norme nationale exigeant que tous les nouveaux systèmes de chauffage et systèmes à eau chaude aient une efficacité d'au moins 100 %, comme en Colombie-Britannique.

³ Voir Sarah Riddell, Malinowski et Cox, *How to Modernize Canada's Energy Efficiency Act*.

⁴ Gard-Murray et coll., *The Cool Way to Heat Homes: Installing Heat Pumps Instead of Central Air Conditioners in Canada*.

⁵ Riddell et Haley, *Why Canada Should Phase Out Fuel Oil for Space and Water Heating*.

- 2. Rééquilibrer la politique en matière d'électricité propre en fonction de la demande :** La combinaison actuelle de politiques fédérales visant à décarboniser les systèmes d'électricité est inadéquate et penche en faveur des solutions axées sur l'offre; les options à moindre coût et plus avantageuses axées sur la demande se trouvent donc négligées. Dans son rapport de mai 2024, le Conseil consultatif canadien de l'électricité a reconnu cette tendance axée sur l'offre, soulignant que « des améliorations significatives de l'efficacité énergétique et de la flexibilité de la charge peuvent réduire considérablement le besoin de nouvelles infrastructures électriques coûteuses ». ⁶ L'une des recommandations du Conseil était de réorienter le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification vers les solutions axées sur la demande. Nous recommandons que le gouvernement fédéral verse une somme équivalente aux dépenses provinciales annuelles en matière de GAD (environ 1,5 milliard de dollars en 2023) tout en maintenant un financement distinct pour les projets d'efficacité dirigés par les Autochtones.

- 3. Bien faire les choses du premier coup avec le Plan du Canada sur le logement :** Le rapport de 2024 montre que peu de provinces sont en voie d'exiger des bâtiments à consommation énergétique nette zéro d'ici 2030. Le gouvernement fédéral peut donner l'exemple : 1) en exigeant que les bâtiments construits avec des fonds pour les infrastructures liées au logement du gouvernement fédéral répondent aux exigences de consommation énergétique nette zéro des codes de 2020, et atteignent le niveau de rendement opérationnel le plus élevé en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les codes de 2025; 2) en exigeant que les provinces et les territoires qui reçoivent des fonds au titre du Fonds pour les infrastructures liées au logement adoptent progressivement les niveaux plus élevés des codes du bâtiment de 2020 et de 2025; suivie de l'adoption des niveaux supérieurs pour l'efficacité énergétique et les émissions opérationnelles de GES d'ici 2030.

- 4. Faire de l'élimination de la pauvreté énergétique une priorité nationale :** Une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté énergétique fournira un cadre de soutien public uniforme afin qu'aucune personne au Canada ne se retrouve dans la pauvreté parce qu'elle n'a pas les moyens de payer ses factures d'énergie ou n'a pas accès à des services énergétiques adéquats. Un tel cadre devrait inclure

⁶ Haley, *Canada Electricity Advisory Council Recognizes the Demand Side*.

une définition et des mesures nationales de la pauvreté énergétique; la création d'un organisme consultatif indépendant inspiré du Committee on Fuel Poverty du Royaume-Uni;⁷ et un financement suffisant pour le Programme canadien pour des maisons abordables plus vertes à venir afin d'éviter la fin abrupte qu'a connue la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes.

Manitoba

Le Manitoba s'est maintenu au 8^e rang dans le rapport de cette année, avec 29,50 points sur 100.

Le classement du Manitoba dans notre rapport a légèrement changé en cinq ans, la province se classant de façon constante au milieu du peloton pour la plupart des mesures et pour la note totale. Ce qu'il faut retenir de positif, c'est que la province a réussi à suivre le rythme au chapitre de l'avancement des politiques et des résultats en matière d'efficacité énergétique à l'échelle du pays, tout comme nos mesures et nos méthodes de notation ont évolué pour représenter les nouvelles pratiques exemplaires.

Parmi les provinces et les territoires, le Manitoba a les cibles d'économies d'énergie les plus élevées et à plus long terme. Le Manitoba obtiendrait une note plus élevée en ce qui concerne ses cibles d'efficacité énergétique et les mesures d'économie du programme s'il accordait la priorité à l'atteinte de ces cibles en réalisant des économies d'énergie grâce aux programmes plutôt qu'aux activités liées aux codes et aux normes. Les travaux liés aux codes et aux normes sont des activités habilitantes importantes, mais d'autres provinces se rapprochent des cibles d'économie d'électricité du Manitoba au moyen des programmes uniquement (p. ex. l'Ontario, à 1,20 % cette année).

Les incitatifs récemment instaurés pour les VE aideront à améliorer le faible taux d'immatriculation de VE dans la province. Dans sa lettre de mandat de 2024 à Efficacité Manitoba, le gouvernement reconnaît les avantages de l'efficacité énergétique sur le climat et l'abordabilité, et réclame l'intégration des priorités provinciales en matière de climat et d'énergie dans les futurs plans d'efficacité énergétique, le ciblage actif de l'électrification bénéfique et la mise sur pied d'un nouveau programme, le Affordable

⁷ Le Committee on Fuel Poverty du Royaume-Uni est un organisme consultatif public non ministériel qui fournit de l'orientation au gouvernement britannique sur l'efficacité des politiques visant à réduire la pauvreté des combustibles et encourage une meilleure coordination entre les organisations qui travaillent à réduire la pauvreté énergétique. Gouvernement du Royaume-Uni, Committee on Fuel Poverty.

Home Energy Program, visant à remplacer les combustibles fossiles par des thermopompes.⁸ La province a suivi nos conseils précédents et a mis à jour son code du bâtiment au début de 2024 (mais seulement au niveau de rendement minimal).

Le Manitoba est également une province où il faut surveiller le recoupement entre la pauvreté énergétique, l'abordabilité et l'efficacité énergétique. En août 2023, la Régie des services publics du Manitoba a demandé au gouvernement d'élaborer un programme de réduction de la pauvreté énergétique. En juillet 2024, le premier ministre Kinew a souligné l'importance de la modernisation du chauffage domestique pour trouver [traduction] « le moyen le plus abordable » de répondre aux besoins anticipés du réseau d'électricité dans un proche avenir.⁹ Les dépenses provinciales consacrées aux programmes d'efficacité énergétique axés sur le revenu sont inférieures à celles des provinces en tête, de sorte que le Manitoba dispose d'une marge de manœuvre considérable pour faire de l'efficacité un élément central d'une stratégie de lutte contre la pauvreté énergétique.

Forces

Incitatifs pour les VE : Le Manitoba s'est joint aux provinces offrant des incitatifs pour les VE commerciaux et personnels en juillet 2024. De plus, Manitoba Hydro offre un programme de financement aux propriétaires pour l'installation de bornes de recharge de niveau 2. Il s'agit de mesures essentielles pour l'électrification des transports et la réduction des émissions dans la province.

Élaboration de normes nationales : Cette année, nous avons introduit un nouveau domaine dans le rapport qui fait le suivi des contributions provinciales à l'élaboration de normes nationales pour les appareils et l'équipement éconergétiques. Le Manitoba est un chef de file dans ce domaine. En effet, Efficacité Manitoba prend part à six sous-comités techniques pour l'élaboration de normes fédérales d'efficacité énergétique et fournit un financement important pour une province de cette taille au Steering Committee on the Performance of Energy Efficiency and Renewables de l'Association canadienne de normalisation pour l'élaboration de protocoles d'essai.

⁸ Schmidt, Lettre de mandat du ministère de l'Environnement et du Changement climatique à l'intention de Efficacité Manitoba.

⁹ Kives, *Manitoba Hydro Says Aging Infrastructure Poses Threat to Future Power Supply, Requires Billions in Fixes*.

Possibilités

Stratégie de lutte contre la pauvreté énergétique : Le Manitoba pourrait faire preuve de leadership au Canada en élaborant une stratégie exhaustive de lutte contre la pauvreté énergétique dans le cadre de laquelle l'efficacité énergétique jouerait un rôle clé dans l'amélioration de l'abordabilité et la réduction de la vulnérabilité chez les résidents du Manitoba. Des programmes complets et bien financés d'efficacité énergétique pour les personnes à faible revenu et les Autochtones sont essentiels à la réussite. Le nouveau programme, le Affordable Home Energy Program, peut être combiné aux initiatives existantes d'efficacité Manitoba pour aider un plus grand nombre de personnes à se payer de l'énergie et à vivre dans des foyers sains.

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a grimpé de trois places dans notre classement depuis 2022, se classant au quatrième rang cette année, avec une note totale de 42,75 sur 100. La province a été soutenue par un solide rendement dans la section sur les programmes de notre analyse, où elle s'est classée au deuxième rang dans l'ensemble.

La province commence à constater les retombées de son plan d'action sur les changements climatiques et de ses politiques d'efficacité énergétique de 2022; un fonds dédié à l'efficacité énergétique et des cibles d'économies d'énergie ont été créés. Cette année, le Nouveau-Brunswick a obtenu la note la plus élevée de toutes les provinces pour ce qui est des économies de gaz naturel et de carburants non réglementés, soit 1,69 % de la demande annuelle pour ces carburants (l'Î.-P.-É. a généré de plus grandes économies, mais a raté un point pour l'évaluation par une tierce partie). En ce qui concerne les dépenses, le Nouveau-Brunswick a dépassé ce qui était auparavant notre seuil supérieur de 100 \$ par habitant (dépenses de 132 \$ par habitant), et est passé au deuxième rang au chapitre des dépenses liées aux programmes d'efficacité axés sur le revenu. Il s'agit d'augmentations importantes. Dans le rapport de 2022, le Nouveau-Brunswick s'est classé 8^e dans la section sur les programmes.

Le Nouveau-Brunswick sera une province à surveiller durant la mise en œuvre des engagements pris dans son plan de 2022 sur les changements climatiques. La province

n'a pas encore adopté les codes modèles de 2020, mais elle prévoit un échéancier pour l'adoption du deuxième niveau de rendement d'ici 2025 et a mis sur pied un groupe de travail pour élaborer une feuille de route pour l'adoption des codes. La province s'est également engagée à éliminer progressivement l'utilisation de mazout de chauffage et à mettre en place des programmes d'étiquetage et de divulgation du rendement énergétique des bâtiments d'ici 2030. La province s'est classée presque au premier rang pour ce qui est de la certification Gestionnaire de l'énergie certifié et reconnaît la nécessité d'en faire davantage pour former les gens de métier nouveaux et actuels. En janvier 2024, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un comité sur la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction faisant l'objet d'un engagement de financement provincial de 250 000 \$, qui s'occupera précisément de tirer parti de l'immigration pour combler les pénuries d'emplois.

Une stratégie énergétique actualisée, publiée à la fin de 2023, était principalement orientée sur les investissements axés sur l'offre d'énergie nucléaire, d'énergies renouvelables et de carburants de remplacement à faible teneur en carbone. Toutefois, dans la section sur l'abordabilité, la province a souligné qu'elle planifiait élargir l'infrastructure de compteurs avancée, introduire de nouveaux tarifs en période creuse et des programmes d'énergie solaire distribuée, entreprendre un examen complet des programmes de conservation, puis revoir et moderniser le mandat de l'office provincial de réglementation des services publics. De telles mesures pourraient aider la province à tirer pleinement profit des ressources axées sur la demande dans sa transition énergétique, à condition qu'elle accorde la priorité à l'efficacité énergétique plutôt qu'à des options d'approvisionnement en énergie plus coûteuses et plus risquées.

Forces

Programmes d'efficacité énergétique : L'amélioration spectaculaire du rendement du Nouveau-Brunswick dans la section sur les programmes de notre rapport démontre le potentiel des politiques et des mesures coordonnées entre le gouvernement et les services publics pour prioriser l'efficacité énergétique. À mesure que les cibles d'économie d'énergie continueront d'augmenter dans les années à venir, le Nouveau-Brunswick devra maintenir et accroître son soutien aux collectivités sous-financées pour assurer des progrès constants.

Lutte contre la pauvreté énergétique : Les mesures prises par le gouvernement provincial à la suite des recommandations du vérificateur général de 2022 sur le

financement de programmes d'énergie non électrique et l'élimination des obstacles pour les clients à revenu faible ou modeste ont entraîné une croissance impressionnante des dépenses au titre du Programme écoénergétique amélioré axé sur le revenu. Cela aidera le gouvernement à respecter son engagement d'éliminer progressivement le mazout de chauffage d'ici 2030, mais une réglementation complémentaire lui serait bénéfique.

Possibilités

Codes du bâtiment : Le Nouveau-Brunswick n'a pas encore adopté les codes modèles de 2020, mais s'est engagé à adopter le niveau 2 du Code national du bâtiment et du Code national de l'énergie du Canada d'ici 2025 et à atteindre les niveaux de consommation énergétique nette zéro d'ici 2030. Pour atteindre l'objectif final de carboneutralité, le Nouveau-Brunswick devrait publier un échéancier clair pour passer aux niveaux de rendement supérieurs afin de créer un climat de certitude pour le secteur du bâtiment.

Cote énergétique et divulgation : Dans son plan climatique de 2022, le Nouveau-Brunswick a annoncé son intention d'instaurer des exigences de divulgation du rendement énergétique au moment de la vente d'ici 2030. La province a pris des mesures à cet égard en affectant 500 000 \$ au financement d'un programme pilote en 2023. La province pourrait s'inspirer de la *Loi sur la performance environnementale des bâtiments* du Québec, qui établit un cadre pour une politique provinciale obligatoire pour les prochaines étapes.

Québec

Le Québec est arrivé à égalité au deuxième rang du rapport de cette année, avec une note totale de 44,5 sur 100. La province est en tête dans les catégories du transport et de l'efficacité énergétique industrielle.

Le Québec possède le réseau de distribution électrique le plus propre au pays, mais ses besoins énergétiques futurs et ses objectifs en matière de changements climatiques signifient qu'il reconnaît la nécessité de redoubler d'efforts pour économiser l'électricité et les combustibles fossiles. Le plus récent plan d'Hydro-Québec reconnaît que l'électricité est un « actif précieux » et prévoit tripler son budget en efficacité énergétique, qui passera de 150 millions de dollars en 2022 à 500 millions de dollars en

2025, et introduire des changements tarifaires pour encourager l'utilisation de l'électricité durant les périodes où le coût est moins élevé et protéger les consommateurs à faible revenu.¹⁰ Le Plan d'action à long terme 2035 d'Hydro-Québec, publié en 2023, énonce son engagement à doubler les efforts en matière d'efficacité énergétique et à dégager jusqu'à 1 800 MW de puissance supplémentaire d'ici 2035.

Le gouvernement adopte lui aussi des mesures législatives. La province a également créé une loi habilitante pour mettre en œuvre des normes obligatoires en matière de rendement des bâtiments. La mise en œuvre d'une telle politique fournirait une voie claire à suivre pour décarboniser les grands bâtiments et économiser l'électricité qui peut être mieux employée pour réduire l'utilisation et l'exportation de combustibles fossiles ou attirer l'industrie.

Le Québec est une province à surveiller. Elle pourrait être en tête dans les prochains rapports si elle complète son leadership en matière de transport et d'industrie avec ses nouveaux plans visant à décarboniser les bâtiments et accroître les économies au titre des programmes d'efficacité énergétique.

Forces

Électrification des transports : Le Québec continue d'être un chef de file dans la section sur les transports du rapport, grâce à ses efforts fructueux en matière d'électrification des transports. Il s'agit de l'une des deux seules provinces à avoir son propre mandat en matière de véhicules à zéro émission. Elle offre des incitatifs généreux et complets pour les VE personnels et commerciaux, et domine les classements avec près du quart de toutes les immatriculations de nouveaux véhicules qui sont pour des VE. En 2023, la province a également publié une stratégie sur la recharge de VE afin de renforcer son infrastructure de recharge publique déjà solide.¹¹

Rendement actuel des bâtiments : La *Loi sur la performance environnementale des bâtiments* (projet de loi 41) a le potentiel d'introduire un leadership de premier plan au pays pour décarboniser les bâtiments. Cette loi donne au ministre compétent le pouvoir d'exiger que certains immeubles aient une cote de performance environnementale, de divulguer cette cote et d'établir des normes minimales. Le gouvernement devrait utiliser

¹⁰ Hydro-Québec, *Des hausses tarifaires limitées et des outils pour réduire les factures d'électricité*.

¹¹ Gouvernement du Québec, *Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques*.

ces nouveaux pouvoirs pour exiger des grands bâtiments qu'ils affichent publiquement leur rendement en matière d'énergie et d'émissions de GES, et pour établir des normes minimales obligatoires qui progressent vers l'atteinte de l'efficacité énergétique et de la carboneutralité des bâtiments, semblables à la loi locale 97 de la ville de New York.¹²

Possibilités

Économies d'électricité : Ce regain d'attention accordée aux économies d'électricité montre que la province reconnaît que les économies d'électricité vont de pair avec la promotion de l'électrification. Le Québec est susceptible de réaliser des économies d'électricité importantes compte tenu de la quantité de chauffage électrique qui peut être remplacée par des thermopompes plus efficaces. L'analyse comparative par rapport aux dirigeants nord-américains montre également que la province pourrait économiser beaucoup d'électricité. L'objectif d'économies d'Hydro-Québec pour 2025 correspond à 0,49 % des ventes d'électricité. En comparaison, l'Ontario a économisé 1,20 % en 2023, et New York a pour objectif de réaliser des économies d'électricité équivalant à 3 % des ventes de service d'électricité d'ici 2025.¹³

Mandat pour l'équipement de chauffage : Le Québec a introduit des innovations en matière de politiques en interdisant l'installation d'appareils de chauffage au mazout coûteux et polluants et en mettant en œuvre un programme d'Hydro-Québec, d'Énergir et du gouvernement du Québec visant à promouvoir les systèmes de chauffage hybrides (biénergie) dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels qui utilisent des thermopompes électriques à faible teneur en carbone plus écoénergétiques et qui réservent la consommation de gaz naturel aux heures les plus froides de l'année. La province peut s'appuyer sur ce leadership en veillant à ce que tous les nouveaux systèmes de chauffage soient entièrement électriques ou hybrides au moyen d'un règlement établissant « l'efficacité à 100 % » comme référence minimale. Le Québec peut s'inspirer de la Colombie-Britannique, qui fait déjà le travail sur cette exigence.

Efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu : La dernière demande tarifaire d'Hydro-Québec prévoit un soutien supplémentaire pour les ménages à faible revenu, ce qui comprend l'efficacité énergétique. À l'heure actuelle, le Québec est la province où

¹² Bâtiments durables de New York, loi locale 97 – bâtiments durables (Local Law 97 Sustainable Buildings).

¹³ American Council for an Energy-Efficient Economy, State and Local Policy Database | New York.

les dépenses par habitant sont les plus basses en matière d'efficacité énergétique pour les personnes à faible revenu, à l'exception des provinces qui ne dépensent rien du tout.